



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 99

---

## PROJET DE LOI SUR L'EMPLOI, LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ DURABLE

Adoption de la motion tendant à l'attribution  
d'une période de temps pour le débat

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 28 juin 2012

## LE SÉNAT

Le jeudi 28 juin 2012

[Traduction]

### PROJET DE LOI SUR L'EMPLOI, LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ DURABLE

#### ADOPTION DE LA MOTION TENDANT À L'ATTRIBUTION D'UNE PÉRIODE DE TEMPS POUR LE DÉBAT

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, c'est encore la même chose. Je prends la parole pour parler d'une autre motion de guillotine, qui porte cette fois sur la troisième lecture du volumineux et désastreux projet de loi d'exécution du budget.

**Le sénateur Cordy :** Est-ce un record?

**Le sénateur Tardif :** C'est un record.

Honorables sénateurs, je commence à croire que mon collègue d'en face, le leader adjoint du gouvernement, doit aimer entendre ma voix, parce que c'est la troisième et probablement pas la dernière fois en une semaine qu'il m'oblige à parler d'une motion d'attribution de temps.

Lorsque le leader adjoint du gouvernement a pris la parole hier pour donner avis de la motion d'attribution de temps pour le débat sur le projet de loi d'exécution du budget — on ne s'y retrouve plus, n'est-ce pas? On ne sait plus trop de quelle motion d'attribution de temps il s'agit —, il a dit qu'il n'avait pas réussi à parvenir à une entente avec son homologue de l'autre côté. Ce qu'il voulait, c'était que je lui donne, à titre de leader adjoint de l'opposition, la garantie que le projet de loi en question serait adopté cette semaine.

Honorables sénateurs, je vous pose la question suivante : comment pourrais-je refuser à mes collègues l'occasion d'examiner soigneusement le projet de loi et de se prononcer au nom de leurs régions? Comment pourrais-je accepter de limiter de façon fondamentalement déraisonnable le débat sur un projet de loi aussi volumineux et complexe?

**Le sénateur Cordy :** Ce serait non démocratique.

**Le sénateur Tardif :** Parfaitement.

En raison des convictions des sénateurs de mon caucus et de mes propres convictions, je ne pourrais accéder à une telle demande. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui à débattre de cette motion. Je me suis résigné au fait que le gouvernement aura régulièrement recours à l'attribution de temps, que cette mesure sera la règle plutôt que l'exception.

Je ne m'attends pas à convaincre les dirigeants du gouvernement de changer leur position, mais j'espère néanmoins que les sénateurs d'en face réfléchiront soigneusement à la motion qu'on leur demande d'appuyer aujourd'hui. Le gouvernement a l'assurance que le projet de loi sera adopté tôt ou tard. Il est majoritaire au Sénat et il remportera certainement tout vote par appel nominal. Ce n'est qu'une question de temps.

Honorables sénateurs, nous ne sommes pas malintentionnés et ne sommes pas motivés par le simple désir de retarder l'adoption du projet de loi. La loyale opposition de Sa Majesté ne fait pas de l'obstruction pour le simple plaisir de faire de l'obstruction. Comprenons bien ce qu'on propose dans la motion. Le gouvernement a déclaré son intention de présenter une motion de

clôture après le premier jour du débat à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi sinistre qui compte 429 pages et 753 articles et qui présente, modifie ou abroge plus de 70 lois fédérales. Si le gouvernement part du principe que le Sénat examinera chacune des dispositions du projet de loi, c'est qu'il s'attend à ce qu'on accorde seulement 47 secondes à l'étude de chaque article.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a seulement présenté son rapport au Sénat avant-hier, après avoir entendu plus de 33 heures de témoignage, sans parler des cinq autres comités du Sénat qui ont consacré, en tout, 36,5 heures de plus à l'examen de diverses parties de cet énorme projet de loi. Comment peut-on s'attendre à ce que le Sénat termine son examen d'ici la fin de la journée? Quiconque voudrait savoir ce qui s'est dit aux comités devrait s'attendre à lire, sans exagérer, des milliers de pages.

Honorables sénateurs, le gouvernement semble avoir pris l'habitude de vouloir faire adopter les projets de loi au Sénat à toute vapeur, comme si notre rôle se bornait à tout accepter automatiquement. Ce projet de loi n'est pas le seul qu'on nous impose de traiter ainsi à la dernière minute. Nous entamons aujourd'hui le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-11, qui a été présenté pour la première fois à la Chambre des communes le 29 septembre 2011. Au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis, l'autre endroit a consacré un total de 25 jours de séance à l'étude de cette mesure, et maintenant, les représentants du gouvernement au Sénat voudraient que le Sénat boucle ce dossier en l'espace de quelques jours.

Le projet de loi C-23, l'accord de libre-échange entre le Canada et la Jordanie, a été soumis à la Chambre des communes à deux occasions, lors des 40<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> législatures. Du côté de la Chambre, ce projet de loi a fait l'objet de 12 réunions et on a entendu 40 témoins pendant les 12 mois de l'examen. Maintenant que le projet de loi est arrivé au Sénat, le gouvernement s'attend encore une fois à ce qu'il soit adopté en quelques jours, après l'audition d'un seul témoin.

[Français]

Il est vrai que ce gouvernement est majoritaire, mais un gouvernement majoritaire ne signifie pas un gouvernement qui n'écoute pas. Les sénateurs de l'opposition ont de réelles inquiétudes au sujet de ce projet de loi, un projet de loi qui aura des incidences réelles sur la vie de tous les Canadiens. Plutôt que de s'appuyer sur des manœuvres procédurales afin d'adopter ce projet de loi à la hâte, le gouvernement devrait plutôt s'attarder à présenter un projet de loi plus convaincant — d'une portée raisonnable — qui pourrait même éventuellement attirer un certain soutien de l'opposition.

Ce genre de coopération mutuelle entre les bancs du gouvernement et ceux de l'opposition au Sénat n'est pas inhabituel. J'ose croire que les sénateurs de toute affiliation ressentent une certaine fierté en se comportant de la sorte.

Je ne vais pas en dire plus sur cette motion parce que je crois que mes remarques sur les motions précédentes d'attribution de temps proposées ces derniers jours font amplement état de ma position sur la question.

Honorables sénateurs, encore une fois, je ne puis appuyer cette motion d'attribution de temps.

[Traduction]

**L'honorable Lillian Eva Dyck :** Madame le sénateur accepterait-elle de répondre à une question?

**Le sénateur Tardif :** Oui.

**Le sénateur Dyck :** À titre de leader adjoint de l'opposition, le sénateur comprend très bien le fonctionnement du Sénat. Je sais que les sénateurs de l'autre côté parlent souvent de la réforme du Sénat et du Sénat triple E, élu, égal et efficace. On entend souvent dire que l'élection des sénateurs rendrait le Sénat plus efficace. En quoi une mesure d'attribution de temps accroît-elle l'efficacité du Sénat? Il est maintenant presque habituel que le gouvernement limite le débat.

Quel effet cela a-t-il sur le travail que nous accomplissons en tant que sénateurs? Comment pouvons-nous être plus efficaces si nous n'avons pas le temps de débattre? Quel est le point de vue du sénateur à ce sujet?

**Le sénateur Tardif :** C'est une immense question. De toute évidence, le Sénat est une Chambre de second examen objectif. Nous avons effectivement besoin de temps pour examiner avec soin les mesures législatives dont nous sommes saisis. C'est le mandat qui nous a été confié, comme le prévoit la Constitution. Nous devons avoir le temps de faire notre travail; il est déplorable que le débat soit limité.

---